

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Représenté : 1
- Absent : 1
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260320-2026_09-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance d'installation du conseil municipal
après renouvellement général des conseils municipaux
du VENDREDI 20 MARS 2026 -

Convocation adressée le 16 mars 2026

Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

La présidente ouvre la séance à 10 heures 00 et effectue l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Gilles BECQUET, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Anne DUBUS, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Stéphane DUFOUR, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Laetitia ROLAND-POLIN, Bernard BONDUE, Danièle LAURENT, Lahcen LHOUE, Audrey MONIER, Jacques BUYLE, Annie FROMENT, Patrick BARRÉ, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENT ayant donné POUVOIR : M. Mohamed DAHMANE à Mme Ludivine CAILLE,

ABSENT : M. Quentin MABILLE,

La Présidente ayant ouvert la séance et effectué l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

N° Acte : 2026-09	Date de l'acte : 20.03.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.3
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

S'agissant des écoles maternelles et élémentaires, l'article D411-1 du Code de l'Éducation dispose que chaque conseil d'école comprend parmi ses membres le Maire (ou son représentant) et un conseiller municipal désigné par l'assemblée délibérante.

S'agissant des établissements d'enseignement secondaire, l'article R421-14 du Code de l'Éducation dispose que le conseil d'administration des collèges et lycées comprend parmi ses membres deux représentants de la commune, siége de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet EPCI et un représentant de la commune. Il est procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU le procès-verbal du scrutin du 15 mars 2026 pour les élections municipales,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la bonne marche de l'administration communale, de désigner des délégués du conseil municipal auprès des établissements scolaires maternels et primaires,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les représentants de l'assemblée aux conseils d'administration des établissements secondaires,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES

Votants : 32 Pour : 27 abstentions : 5

- **DÉSIGNE** ainsi qu'il suit, en son sein, ses délégués auprès des différents établissements scolaires de la Commune :

N° Acte : 2026-09	Date de l'acte : 20.03.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.3
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

ÉCOLE MATERNELLE

« École Périer maternelle » - 82, avenue Hebburn

Adeline DUBREUCQ

ÉCOLE PRIMAIRE

« École Périer primaire » - 82, avenue Hebburn

Philippe DIREZ

GROUPES SCOLAIRES

« Jules Ferry » - 25, rue des Ecoles

Said LALAMI

« Victor Hugo » - 2, place Alfred de Musset

Nicole DUFOUR

« Fontaine » - 136, avenue Leclerc

Lahcen LHOU

« Denies » - 50, avenue de Kalisz

Laetitia ROLAND-POLIN

« Externat du Sacré-Cœur » - 34, rue Charles Foloppe

David VAN DEN BROECK

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

ÉTABLISSEMENT	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
Lycée « Placide Courtoy » 1, rue Placide Courtoy	Said LALAMI	Antony LARROQUE
Collège « Saint-Exupéry » 140, avenue Hebburn	Aude VAN CAUWENBERGE	Malika LOTTEGIER
Collège « Ronsard » 17, rue du Vélodrome	Aude VAN CAUWENBERGE	Bernard BONDUES

La secrétaire de séance,



Adeline DUBREUCQ



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 30/03/2026

de la mise en ligne le : 31/03/2026

N° Acte : 2026-09	Date de l'acte : 20.03.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.3
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------